

HORIZONS

ASSOCIATION LOISIRS CULTURE JEUNESSE

16 rue des Ayguinards 38 240 MEYLAN

Tél : 04 76 90 32 85 Fax : 04 76 90 90 17

Email : info@horizons-meylan.com - www.horizons-meylan.com

SÉJOUR À GUILLESTRE

DU LUNDI 3 AU VENDREDI 7 MARS 2025

11 ANS – 17 ANS

RÉUNION D'INFORMATION

Le mercredi 19 février 2025 à 19h à Horizons.

Moment d'échange privilégié avec l'équipe.

Ce temps aura pour but de présenter le programme du séjour (activités, conditions d'hébergement, transport...) et de présenter l'équipe d'encadrement.

Projet éducatif

Horizons est une association loi 1901, laïque, créée en 1964, à l'initiative d'habitant·e·s de la commune. Agréée éducation populaire, elle développe auprès de la population meylanaise des actions et des activités régulières, éducatives, culturelles ou de loisirs, visant :

L'épanouissement de l'individu et le développement de son autonomie

Le renforcement du lien social entre les habitants de la ville (âge, quartier)

L'apprentissage et le développement de la citoyenneté

La réduction des inégalités sociales et l'insertion sociale.

L'association porte une attention particulière à l'accompagnement des jeunes.

Nous disposons de plusieurs modes d'accueil : les points accueil jeunes, le centre de loisirs au Clos des Capucins, les stages aux vacances scolaires, les ateliers annuels, les animations sportives de rue, les tournois, les animations globales et les centres de vacances. Chaque mode d'accueil a des objectifs et une organisation adaptée. Une équipe expérimentée associe bénévoles et professionnels.

Horizons conçoit le séjour comme un lieu et un moment de loisir et de vacances où les participants vont vivre autrement, hors du contexte familial et scolaire, favorisant l'apprentissage de l'autonomie. La vie collective est organisée de façon à développer les relations et les échanges entre tous, en prenant en compte chaque enfant.

Objectifs des séjours de vacances :

Favoriser la convivialité, les loisirs, le jeu, les échanges, l'écoute mutuelle entre les participants, dans un cadre sécurisant et détendu,

Permettre l'expérimentation, la détente, la prise d'initiatives, la découverte d'un autre environnement,

Faciliter la mixité sociale, la socialisation par la vie de groupe, l'acceptation de ses différences avec les autres et l'apprentissage des règles,

Développer l'autonomie de l'enfant par rapport à la famille.

La compétence d'Horizons s'appuie sur une préparation importante, un suivi, la connaissance des équipes d'encadrement et les relations qui se tissent tout au long de l'année avec les familles.

Lieu et hébergement

Le séjour est prévu pour accueillir jusqu'à 15 jeunes de 11 à 17 ans, à l'auberge de jeunesse de Guillestre. Hébergement en dur, non mixte.

Transport

En minibus depuis MEYLAN.

Rendez-vous à Horizons **le lundi 3 mars à 9h30**,

Retour à Horizons **le vendredi 7 mars à 17h30**.

Les horaires de départ et de retour sont précisés à titre indicatif.

Prévoir un pique-nique pour le repas de midi du premier jour.

Encadrement

L'équipe d'encadrement est composée d'un directeur **Pierre LARVOR**, animateur professionnel à Horizons, et de 2 animateur-ices. L'ensemble de l'équipe assure la logistique quotidienne, veille à la sécurité physique et affective des jeunes. L'équipe sera disponible pour les jeunes, à l'écoute de leurs envies, de leurs problématiques, de leurs questionnements et réflexions et ce afin de leur permettre de vivre un véritable séjour de vacances.

L'équipe mettra tout en œuvre pour permettre au jeune d'être acteur de ses vacances, de l'impliquer et le/la responsabiliser dans les différents temps d'une journée, au travers des activités (choisir, proposer, gérer son matériel) et de la vie quotidienne (découvrir, faire, participer...).

La vie quotidienne

Le rôle de l'animateur sera d'accompagner les jeunes vers l'autonomie, en créant un cadre où ils/elles pourront évoluer en toute sécurité.

1. Les règles de vie

Elles sont réfléchies et décidées par l'équipe d'animation et proposées ensuite à l'ensemble du groupe, au début du séjour. A ce titre, dès le premier jour, nous réunirons les jeunes pour discuter ensemble de ces règles afin qu'elles soient entendues, respectées et négociées pour certaines si le besoin se fait sentir.

En revanche, certaines règles ne sont pas négociables, notamment, celles ayant un rapport à la loi (consommation d'alcool, cigarettes, stupéfiants) ou celles relevant de la sécurité et du respect des autres.

Impliqués dans les règles de vie, les jeunes pourront d'autant mieux les respecter.

La cigarette : la loi de mars 2009 stipule qu'il est interdit de fumer dans les espaces (fermés ou non) accueillant des mineurs et qu'aucun espace fumeur ne peut y être aménagé.

Le séjour sera donc un **séjour non-fumeur**.

Les temps en autonomie : ce sont des temps importants et nécessaires pour les jeunes. Ils seront proposés si l'attitude du groupe et la confiance entre les animateurs et les jeunes le permettent. Ces temps, s'ils sont mis en place auront lieu en fin de semaine. Dans ce cas, un horaire, un lieu de rendez-vous et un déplacement en petit groupe seront de rigueur.

Le portable : l'usage du téléphone portable n'est vraiment pas conseillé pour la vie en collectivité. **Son utilisation sera donc encadrée dans des temps donnés.**

Nous estimons que le séjour doit rester un espace de partage avec les personnes présentes et que **l'utilisation du téléphone nuit à l'atteinte de cet objectif.**

En cas de perte ou vol, Horizons dégage toute responsabilité.

2. Les repas

L'équipe veillera à l'équilibre alimentaire et sera attentive à ce que les repas soient des moments privilégiés d'apprentissage, d'échanges et de convivialité.

Les jeunes participent pleinement à l'élaboration des repas, aux courses et aux tâches collectives (cuisine, vaisselle...). La proximité avec le village de Guillestre nous permettra d'avoir des produits frais et de varier les menus. De plus, nous avons la possibilité de manger sur place à l'auberge ou de préparer nos repas dans les cuisines de l'auberge.

3. Les activités

Le programme sera principalement axé autour de la pratique du ski et de la découverte du patrimoine local.

Au programme : ski dans la station de Risoul, luge, balade et découverte du village et alentours, jeux collectifs, veillées, olympiades d'hiver, défis, concours ...

Le « jeu », dans son sens général, est un outil formidable pour rire, échanger, créer, jouer.

L'équipe mettra un point d'honneur à créer des temps de jeux ludiques, dynamiques qui renforceront les liens au sein du groupe pour que chaque jeune puisse trouver sa place, s'amuser, découvrir de nouvelles relations dans un cadre bienveillant.

4. La relation avec les familles

Avant le séjour, une réunion permettra aux parents de rencontrer le directeur du séjour et peut-être l'équipe d'animation selon leurs disponibilités. Il restera disponible jusqu'au moment du départ.

MATÉRIEL PERSONNEL à prévoir :

Prévoir de prendre un grand sac (de type 60l) et un sac à dos pouvant contenir un pique-nique, une gourde, des affaires chaudes, des baskets.

Il est indispensable de ne pas partir trop chargé. En effet, nous disposons de deux minibus mais un sera chargé avec le matériel de ski, le second servira aux effets personnels de chacun.

Chaque jeune doit apporter pour ces 5 jours :

- chaussures : 1 paire pour la neige
- chaussures : 1 paire de basket
- survêtements chauds
- tee-shirts, sweats, polaires
- pantalons, jogging
- pantalon de ski (**obligatoire**)
- veste de ski (**obligatoire**)
- chaussettes de ski (**obligatoire**)
- gants de ski (**obligatoire**)
- masque de ski (**obligatoire**)
- lunettes de soleil
- crème solaire / stick pour les lèvres
- une gourde (**obligatoire**)
- sac à dos pour les excursions
- lampe de poche/frontale
- sous-vêtements, pyjama chaud
- nécessaire de toilette
- sac de couchage
- drap de dessous, taie d'oreiller

Merci d'équiper vos enfants correctement pour qu'ils puissent profiter pleinement du séjour. Faire du ski sans vêtements adaptés, avec du matériel obsolète pénalisera grandement l'expérience.

Santé

Tout médicament ne pourra être administré que s'il est accompagné de l'ordonnance et remis au responsable du séjour.

Pour tout jeune porteur·euse de handicap, même léger, une rencontre entre la famille et le responsable du séjour est indispensable pour envisager les meilleures conditions d'accueil.

L'information doit être communiquée au secrétariat dès l'inscription.

DIVERS

L'argent de poche : pour 5 jours nous estimons que 20 € seront grandement suffisants. L'argent sera géré par le jeune. Il est fortement déconseillé d'emporter des objets de valeur (portables, bijoux...), ceux-ci attirant souvent les convoitises.

Horizons dégage toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse de matériel personnel.

FORMALITÉS ET PAPIERS À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT

- **Le jour des inscriptions :**
 - Règlement du séjour dans sa totalité ; possibilité de régler en plusieurs fois
 - **Pour les familles ayant droit à une aide VACAF**, Horizons étant agréé par la CAF de l'Isère, pensez à vous rapprocher de notre secrétariat pour que nous puissions valider votre dossier sur internet.
- **Le jour de la réunion à Horizons :**
 - Fiche sanitaire de liaison dûment remplie

ANNULATION D'INSCRIPTION

Possibilité de souscrire avec Horizons une assurance annulation auprès de la MAIF, **au plus tard dans les 3 jours** suivant l'inscription, d'un montant de 28€ pour les Meylanais et 31€ pour les extérieurs à Meylan. Pour toute inscription et jusqu'à 30 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier.

Condition d'annulation **avec** assurance :

Sous conditions (cf. document de la MAIF) et avec justificatif, 100% du séjour peut être remboursé.

Condition d'annulation **sans** assurance :

Entre 29 et 7 jours avant le départ : cas de force majeure attestée avec justificatif, 60% du prix du séjour reste dû ,ou, sans justificatif, 100% reste dû.

Moins de 7 jours ou non présentation, 100% du séjour reste dû.

En cas de retour de l'enfant pour cause d'indiscipline, les frais de transport de l'enfant et de l'accompagnateur seront à la charge de la famille. Dans ces conditions, 100% du séjour reste dû.

ASSURANCE ACCIDENT ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont assurés auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France) en accident responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance. Le montant des garanties peut vous être précisé à votre demande. Il est téléchargeable sur le site d'Horizons. Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts. En cas d'accident, la MAIF interviendra après remboursement par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle. Notre assurance ne couvre pas les remboursements de séjours écourtés (quelles qu'en soient les raisons).

Sauf avis contraire de votre part, les photos prises durant le séjour pourront illustrer nos publications.